



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juillet 2010
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6361^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le lundi 19 juillet 2010,
à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 19 juillet 2010, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6361^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Le Conseil et les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont entendu des exposés présentés, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par : M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix; le général de corps d'armée Chikadibia Obiakor, Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix; M. Ata Yenigun de la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix; et M. Emil Petrunov du Département de l'appui aux missions.

Les membres du Conseil, M. Khare, M. Obiakor, M. Yenigun, M. Petrunov et les représentants des pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police ont eu un échange de vues. »

